



DECAMUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 20/08/2025 Date de révision: 20/08/2025 Remplace la version de: 16/05/2024 Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : DECAMUR
Type de produit : Décapant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels, SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange : SU3 Utilisation industrielles
SU22 Utilisations professionnelles

Fonction ou catégorie d'utilisation : PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants), PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles, PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées, PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, PROC10 Application au rouleau ou au pinceau, PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Rewah NV
Nijverheidsweg 24
B-2240 Zandhoven
Belgique-België
T +32 (0)3 475 14 14
info@rewah.com, www.rewah.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0)70 245 245

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+ 32 (0)70 245 245	

DECAMUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

DECAMUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Premiers soins après contact oculaire	: Rincez les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Montrez la fiche d'information FDS et l'étiquette au médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Une exposition excessive aux fumées ou aux vapeurs peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation modérée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. Diarrhée. Douleurs abdominales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Choisissez l'extincteur en considérant les circonstances et les conditions actuelles.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Eviter l'inhalation des vapeurs.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Norme EN 469 - Vêtements de protection pour sapeurs-pompiers. Norme EN 659 : Gants de protection pour sapeurs-pompiers. Norme EN 137 - Appareil respiratoire autonome à air comprimé à circuit ouvert avec masque complet.
Autres informations	: Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Veiller à une ventilation adéquate.
-------------------	---------------------------------------

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Aucune donnée disponible.
Procédures d'urgence	: Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Éviter l'inhalation de vapeurs et de brouillards de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les fuites dans l'eau/la fosse septique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées. En cas de contamination du sol ou des plans d'eau, en informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Cloisonner les déversements si cela ne pose aucun risque.
-------------------	---

DECAMUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Procédés de nettoyage	: Absorber le déversement avec : Matière absorbante inerte. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Ventiler la zone de déversement. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations	: Aucune donnée disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques (8, 13).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Assurer l'aspiration locale (ventilation) pour éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas inhaler les vapeurs de pulvérisation. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Température de stockage	: Aucune donnée disponible
Chaleur et sources d'ignition	: Aucune donnée disponible.
Informations sur le stockage en commun	: Aucune donnée disponible.
Lieu de stockage	: Les conteneurs ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus debout afin d'empêcher les fuites. Ne pas conserver dans un emballage non étiqueté.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Aucune donnée disponible.
Matériaux d'emballage	: Aucune donnée disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

DECAMUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Aucune en utilisation normale. Lunettes de sécurité avec protections latérales. ISO 16321-1

Protection oculaire			
Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Aucun(es) dans des conditions normales. Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection. Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (EN ISO 13688, EN ISO 20345).

Protection de la peau et du corps	
Type	Norme

Protection des mains:
Aucune en utilisation normale. En cas d'exposition répétée ou prolongée : Gants de protection. Norme EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile (NBR), PEBDL, Caoutchouc néoprène (HNBR)	2 (> 30 minutes)	> 0.38 mm		EN ISO 374
Gants réutilisables	Caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile (NBR), PEBDL, Caoutchouc néoprène (HNBR)	6 (> 480 minutes)	> 0.68 mm		EN ISO 374

Autres protecteurs de la peau
Vêtements de protection - sélection du matériau:
Aucune en utilisation normale

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:
Pas nécessaire lors d'un usage normal et d'une aération adéquate. En cas de concentration élevée de vapeurs dans l'air, utilisez le masque avec le filtre AX (EN 14387).

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Protection contre les dangers thermiques:
Aucune donnée disponible.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Contrôle de l'exposition du consommateur:
Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols.

DECAMUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Blanc laiteux.
Apparence	: Aucune donnée disponible.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: ≈ 10,5 à 20°C
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Viscosité, dynamique	: 500 cP
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1,05
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

DECAMUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: ≈ 10,5 à 20°C
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: ≈ 10,5 à 20°C
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

DECAMUR

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DECAMUR

Potentiel de bioaccumulation	Il ne se produit aucune bioaccumulation significative. Aucune donnée disponible.
------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

DECAMUR

Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.
----------------	---------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

DECAMUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.
Indications complémentaires : Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement. Ne laissez pas le produit pénétrer les égouts ou se mélanger aux eaux de surface ou souterraines, les voies navigables ou les eaux usées non diluées ou en grande quantité

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets : Laisser à l'entreprise chargée de collecte/élimination/valorisation des déchets.
Méthodes de traitement des déchets : L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Aucune donnée disponible.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Interdit par poubelle ou égouts, respecter les directives suivantes: 75/442/EG & 91/689/EG . Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Apportez ce matériau et son récipient à un point de collecte pour les anciens laques / peintures / revêtements. Matière liquide: le code de déchet spécifié est une recommandation basée sur l'utilisation, voir section 1.2. L'emballage peut être nettoyé avec de l'eau et n'importe quel produit de nettoyage. L'emballage nettoyé peut être réutilisé ou recyclé.
Indications complémentaires : Aucune donnée disponible.
Informations écologiques : Aucune donnée disponible.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : 08 01 21* - déchets de décapants de peintures ou vernis

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: / ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

DECAMUR

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.